



**Association de recherche
Sur l'histoire des familles**

NOTRE BULLETIN

N° 1 SEPTEMBRE 2003

Siège : Immeuble Panorama Appt. 48, Boulevard de la Marne, B.P. 902, 97245 Fort-de-France
Association régie par la loi de 1901 N° 2298

bureau : Alain Saint-Cyr, président ;
Jeanne Ampigny, secrétaire,
Louis-André Bienséant, trésorier
Conseillère technique : Enry Lony

Comité de rédaction : Jeanne Achy, Monique Palcy,
Suzanne Philibert, Danièle Traverson
Directeur de la publication : Alain Saint-Cyr.

Les textes n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs
Reproduction interdite, sauf autorisation de l'Association

LE MOT DU PRESIDENT

Un an déjà... En effet le 12 juin dernier l'AMARHISFA (créée à partir d'un noyau d'étudiants du cours de généalogie de l'UTL, à l'instigation de Mme Enry LONY, leur professeur) a fêté son premier anniversaire. Un an d'existence marqué par les nombreuses formalités de la « naissance » : Adoption des statuts, déclaration et dépôt en Préfecture, nominations du Conseil d'administration et installation du bureau, mais aussi répartition des tâches et mise en route de la Commission de recherche.

Bravo pour l'équipe rédactionnelle qui a pu réaliser ce bulletin voulu par le Conseil d'administration. Nous pensions en effet qu'il fallait améliorer l'information des membres et assurer une meilleure coordination des différentes actions.

L'objet de notre association est de :

- favoriser les recherches généalogiques sur l'histoire des familles,
- œuvrer pour la sauvegarde et la diffusion de tout document concernant notre mémoire collective.
- permettre à tous les membres d'effectuer des recherches sur leur propre

histoire familiale et d'échanger sur leurs découvertes.

Nous avons tous été confrontés aux archives d'outre-mer: mauvaise conservation dues aux conditions climatiques, malgré les microfilms qui sont parfois difficilement lisibles. Surtout la grande fracture que représente l'esclavage et la fixation tardive des noms, d'où notre effort auprès des archives départementales et des maires pour faciliter la consultation des registres d'individualité.

L'AMARHISFA nous permet de dépasser le niveau personnel pour aborder des actions utiles au plus grand nombre.

Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés : forte de ses 72 membres notre association devrait trouver parmi eux les ressources nécessaires. Suscitez de nouvelles adhésions autour de vous. Cela ne devrait pas être trop difficile, la Martinique participant à cet engouement mondial pour la recherche des origines et de l'identité.

Sur le plan statutaire, nos deux prochaines démarches sont l'affiliation à la Fédération Française de Généalogie et la constitution d'une union avec la Guadeloupe et Généalogie et Histoire de la Caraïbe de Philippe ROSSIGNOL. Nous y reviendrons dans nos prochaines publications.

Le Président

Démarches entreprises

Depuis sa création, l'Amarishfa a eu à effectuer plusieurs démarches, à prendre contact avec les autorités, les administrations, afin de faire connaître ses objectifs et ses projets.

Ainsi, les Conseils Général et Régional, les municipalités et la direction des Archives Départementales, l'association «Généalogie et Histoire de la Caraïbe» ont-ils été informés, dès le départ, de la création de notre association.

Notre projet de recherche sur les registres d'individualité nous a conduits à adresser un courrier à tous les maires de la Martinique pour recenser les registres d'individualité encore en leur possession et savoir leur état de conservation. Cette recherche s'étant mise en place, nous dépouillons actuellement en mairie les registres d'individualité du Gros-Morne et, aux Archives départementales, ceux d'autres communes.

Pour travailler avec plus d'efficacité, un projet de convention définissant nos relations de travail avec les municipalités a été mis au point et expédié à un certain nombre de maires ; nous avons déjà reçu en retour quelques exemplaires signés.

Poursuivant activement nos contacts pour que notre action soit soutenue, nous nous sommes rapprochés des Conseils Général et Régional, qui nous ont fait parvenir un dossier de demande de subvention. Quelques particuliers et entreprises sollicités nous ont apporté leur aide ; nous les en avons vivement remerciés.

De son côté, la CGPME, dès la création de notre association, a manifesté de l'intérêt pour nos travaux en mettant à notre disposition, régulièrement, une salle pour la tenue des réunions de notre conseil d'administration. En contre partie, l'Amarishfa a proposé à son président un partenariat, et tient ici à remercier chaleureusement la CGPME pour ce précieux concours.

Les démarches obligatoires : déclaration aux impôts, assurances, compte CCP, etc. ayant, bien entendu, été réalisées, dès le lancement de l'association, il nous reste, en particulier, à **régler la question essentielle du local**. A ce jour, nos demandes auprès des municipalités de Schoelcher, du Lamentin, de la société SERCOM étant restées infructueuses, toute proposition sera bienvenue.

J.A.



NOS ACTIVITES

Sur le « TROPICAL » le 3 avril

Associer balade et culture : une bonne idée. Le 3 avril 2003, nous nous sommes embarqués à Schoelcher sur le Tropical : 92 personnes, dont M. et Mme Rossignol, Président et Secrétaire de l'association « Généalogie et Histoire de la Caraïbe » (G.H.C.) et M. Dibo Amro qui s'intéresse à la très ancienne présence juive à la Martinique.

De loin, nous voyons des îlets, des anses, nous nous rapprochons du nouveau port des Trois Îlets, puis direction Grande Anse, Anses d'Arlet.

Le Tropical a ralenti, c'est l'heure de la présentation de l'association et de ses objectifs par la vice-présidente, Mme Danielle Traverson, par la secrétaire, Mme Jeanne Ampigny et la conseillère technique, Mme Enry Lony.

Une commission a dépouillé les registres d'individualité du Gros-Morne, travail fait par MM. René Chillan et Franck Orel : pas facile la lecture des registres, vu la décoloration de l'encre !

Mme Liliane Mangatal a travaillé sur la communauté indienne, travail présenté sur des panneaux qu'elle a fait circuler : nom des navires, date d'arrivée, nombre de transportés...

M. Dibo Amro prend la parole. Il rappelle que les juifs sont venus à la Martinique dès le début de la colonisation, et qu'il subsiste quelques traces de leur culture et de leur mode de vie.

Suit la projection d'un film : « Mon père, l'éprouvette et moi » Puis la conseillère technique fait appel aux bonnes volontés : il y a tant de recherches à faire !

Les membres du bureau ont beaucoup travaillé pour la réussite de cette journée. Les participants ont été très satisfaits et

c'est sur des airs entraînants que le groupe s'est séparé.

31 MAI

Nouvelle réunion pour marquer l'avancement des travaux. On se retrouve à Didier, dans les locaux du club de bridge Larougerie.

Beaucoup de panneaux sur tous les murs et sur les tables. Mme Liliane Mangatal est la première à prendre la parole ; elle explique avec émotion la motivation de ses recherches en donnant plus de détails que sur le Tropical. Ses ancêtres sont Indiens. Ils ont été trompés, exploités par ceux qui étaient venus les chercher en Inde du Sud, dès 1853. Ils se sont intégrés, certes, mais non sans souffrir du mépris des autres habitants.

M. Franck Orel prend ensuite la parole. Il s'est occupé avec Mme Françoise

Assouvie et M. René Chillan des registres d'individualité du Gros-Morne. Tout en parlant et en notant les données sur un tableau, il les analyse. Il n'a pas voulu faire œuvre de spécialiste, dit-il, ni proposer une méthode de travail.

C'est au tour de M. Guillaume Durand de présenter l'inventaire des registres d'individualité de la Martinique, réalisé sous sa direction par une équipe de cinq personnes.

Un pot de l'amitié clôture cette matinée très instructive.

S.P.

N.B 18 octobre 2003 Assemblée générale ordinaire, à l'école hôtelière – Anse Gouraud-Schoelcher



UNE FAMILLE MARTINICAISE : LES MONNEROT

PHOTO JULES MONNEROT

Jules Monnerot - dont une rue de Fort de France, comprise entre le Bd Général de Gaulle et la Place Abbé Grégoire, honore la mémoire - est né à Fort de France le **6 juillet 1874**.

Professeur de philosophie au lycée Schoelcher (1903), bâtonnier de l'ordre des avocats, historien, journaliste, homme politique, il va marquer de son empreinte la vie intellectuelle martinicaise durant la première moitié du XX^e siècle. Il décède à Fort de France le 23 septembre 1942. Son corps sera inhumé au cimetière de la Levée.

Jean François Clément MONNEROT (1765-1827) l'ancêtre métropolitain, celui qui arrive à la Martinique, est natif de Lonzac en Saintonge. (*Aujourd'hui, Lonzac est une petite commune de 250 habitants, située à 10 km de Cognac, en Charente Maritime*). Fils légitime de

Jean François Clément MONNEROT et de Marie Elizabeth MORINEAU DE FAYOLE, négociant, il va épouser à Fort de France, le 12 octobre 1801, Luce Victoire Lorette DESTOURELLES (l'acte de mariage porte Destournelles), native de cette paroisse (1784-1874), fille légitime de Jean François Marie Thomas Destourelles, ancien officier de port, et de Françoise Amélia Duchatelier. De ce mariage sont issus six enfants dont :

- **Jean François, dit Emile** (1803)
- Jean François Jules (1808)
- Clémence Gabrielle (1816) ; elle va épouser Arthur Gobineau, l'auteur de *l'Essai sur l'inégalité des races humaines*.

Jean François, dit Emile MONNEROT, né le 17 octobre 1803 à Fort de France, décédé en 1883, sera maire du François⁽¹⁾ à deux

reprises, de 1844 à 1848, et de 1853 à 1855 et commissaire de l'immigration. Vers 1848, un esclave du François tombe enceinte de ses œuvres et donne naissance à un fils prénommé **Jules**.

L'identité de la mère varie selon les actes : Annette ou Anna. Le registre d'individualité n°3 de la commune du François présente comme mère de l'enfant Jules, âgé d'un an, « *la citoyenne Annette, âgée d'environ 44 ans, née en Afrique de parents inconnus* ». Le patronyme NIGER leur sera attribué. (actes n° 1470 et 1472 du 9 février 1849)

Sous le n° 1471 est inscrite Anna NIGER, « *filles de la négresse bossale Annette NIGER* ». Elle est alors âgée de quinze ans.

Le nouveau citoyen **Jules NIGER** épouse à Fort de France le 15 janvier 1872 la demoiselle Marie Simone MAUGEE. Cette fois, l'acte de mariage le présente comme le fils naturel de la demoiselle **Anna**.

Toujours sur le registre de l'état civil de Fort de France, année 1877, figure l'acte (n° 54) de reconnaissance de **Jules NIGER**, par son père **Jean-François MONNEROT**. Il est ainsi libellé : « *Est comparu le sieur Jean François Marie MONNEROT, en famille Emile, âgé de 73 ans, commissaire de l'immigration en retraite, chevalier de la légion d'honneur, lequel nous a déclaré vouloir reconnaître pour son fils le sieur Jules NIGER, sous-commissaire de l'immigration, né au François appert son acte d'individualité lui tenant lieu d'acte de naissance, dressé en l'état civil de la dite commune le 9 février 1859 (sic), n° 1472, fils de la demoiselle Anna* » (resic).⁽²⁾

Trois ans auparavant, le **6 juillet 1874**, était né à Fort de France, acte n° 676, **NIGER Jules Marie Emile Tranquillin**, fils de Jules NIGER, 26 ans, et de Marie Simone MAUGEE, 23 ans, domiciliés à Fort de France, rue Blondel (actuelle rue François Arago). Son acte de naissance porte en marge la mention suivante : « *Le sieur Jules NIGER, père de cet enfant, a été reconnu par son père le sieur Jean François Monnerot suivant acte en notre état civil en date du 16 janvier 1877 n° 54, par suite, son enfant prend le même nom et doit s'appeler Jules Marie Emile Tranquillin Monnerot* ». Donc, trois ans durant, notre **Jules MONNEROT** se sera appelé **Jules**

NIGER ! Après des études à Paris (philosophie-lettres) puis en Martinique (droit), il épousera le 29 août 1907, à Fort de France, la demoiselle Marcelle Joséphe YOYOTTE. De ce mariage naîtront trois fils :

- **Marcel**, qui va trouver la mort lors de la seconde guerre mondiale,
- **Jules** (1909 – 1995) sociologue, écrivain, prix de l'Académie française (1975). Co-fondateur, avec René Ménil, Auguste Thésée, les frères Léro ..., du mouvement littéraire *Légitime défense* (1932), il sera par la suite membre du Bureau politique du Front national.
- **Emile**, psychiatre. Il exercera à l'hôpital La Timone à Marseille.

Pour revenir à son père, décédé à Fort de France le 8 janvier 1890 à l'âge de 41 ans, on ne peut que souligner la rapidité de son ascension sociale : né esclave, un an avant l'abolition, il est, à l'époque de son mariage, en 1872, « *écrivain au bureau de l'immigration* » et, en tant que fonctionnaire, obligé de demander au gouverneur l'autorisation de convoler. Le couple a sans doute quelques biens puisqu'il est fait mention, dans l'acte de mariage, d'un contrat de mariage reçu par M^e Godissard.

Deux ans plus tard, à la naissance de son fils, le voilà « *sous-commissaire de l'immigration* »⁽³⁾. Enfin, six mois avant son décès qui survient le 8 janvier 1890, il est chargé par le gouverneur, en tant que chef de bureau de 1^o classe à la Direction de l'Intérieur, d'assurer l'intérim à la direction de l'administration intérieure de la colonie.

- (1) Deux quartiers **Monnerot**, l'un entre le François et le Robert, l'autre entre le François et le Vauclin, mériteraient de faire l'objet d'une étude toponymique.
- (2) Rappelons que l'acte n° 1472 a été dressé, non pas en 1859, mais en **1849**. Il mentionne (nous l'avons vu) que Jules NIGER est le fils d'**Annette** et c'est là, semble-t-il, l'erreur, puisque tous les autres actes précisent que Jules Niger puis Monnerot est bien le fils d'Anna.
- (3) Les commissaires et sous-commissaires de l'immigration sont recrutés parmi les agents de la Direction de l'Intérieur.

G.A / M.P.



Notes de lecture

Sang mêlé / Emile Désormeaux, 2003

Les recherches généalogiques ont ceci de bon qu'elles suscitent ou renforcent l'intérêt pour l'histoire du pays ayant vu naître et mourir les ancêtres dont on reconstitue la lignée.

En présentant au public dans **Sang mêlé** (Ed. Désormeaux, 1^o trimestre 2003) l'histoire de sa famille, Emile Désormeaux n'a pas eu pour simple ambition de dénombrer ses ancêtres et de montrer comment s'établissent des liens entre ses ascendants d'origine marseillaise et les autres, les affranchis, les sang-mêlé. Il cherche plutôt à justifier son entreprise en montrant qu'il est « impossible de penser l'avenir sans une connaissance approfondie du passé et de ceux qui l'ont construit ». C'est ainsi qu'il est amené à mêler petite et grande histoire, à faire coïncider sphère privée et sphère publique : sont passées en revue, dans son passionnant récit, des épisodes marquants de l'histoire martiniquaise

comme le massacre des mulâtres et autres sang-mêlé à Saint Pierre en 1790, l'affaire Bissette, les élections de 1848, premières élections au suffrage universel, l'insurrection du Sud en 1870, etc.

Il évoque pareillement de grandes figures de notre histoire, parfois injustement oubliées comme **Pory-Papy**, ou encore l'abbé **Marchesi**, curé de Rivière-Pilote au moment de l'abolition, une famille célèbre de mulâtres comme la famille **Dumas** ou des béké-pays comme les **de Lucy**. L'histoire de sa propre famille est bien entendu présente tout au long de ces pages, mais elle se fonde encore une fois dans l'histoire d'une société qui a vu émerger, au prix de souffrances sans nombre, des hommes avides de dignité, combattant la discrimination par la couleur, se voulant « hommes, rien qu'hommes ».

M.P.

Les noms de famille d'origine africaine de la population martiniquaise d'origine servile

Guillaume Durand et Kinvi Logossah, L'Harmattan, septembre 2002

Tous ceux qui poursuivent une quête d'identité et souhaitent se ressourcer aux racines africaines liront avec intérêt et profit le livre intitulé **Les noms de famille d'origine africaine de la population martiniquaise d'origine servile**, écrit par Guillaume Durand, chercheur en histoire à l'Université des Antilles et de la Guyane et Kinvi Logossah, docteur ès sciences économiques et maître de conférences dans la même Université, par ailleurs spécialiste de l'histoire ancienne, de l'anthropologie et de la sociologie africaine.

Fragment prélevé et édité par anticipation d'une étude menée par G.Durand sur l'ensemble des patronymes martiniquais issus de l'esclavage, cet ouvrage a l'avantage de battre en brèche l'idée reçue que la traite et

les vicissitudes de l'histoire des esclaves ont fait disparaître les noms de familles africains.

Une exploration rigoureuse des registres d'individualité disponibles, de l'état civil des inventaires des plantations a permis de répertorier 2200 noms d'origine africaine, présentés dans l'ouvrage sous forme de tableaux qui en indiquent la signification et l'origine géographique.

L'évocation des cadres historico-juridique et socio-linguistique dans lesquels s'opérait la dation des noms nous amène à découvrir en élaboration une culture martiniquaise, à partir des nouvelles conditions de vie des africains transplantés aux Antilles et des adaptations qu'elles leur imposent.

J.A.

